

**Comptabilité - Exercice 1994 - Transferts de crédits**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les transferts intervenus en dépenses et en recettes de fonctionnement depuis le 29/01/94 jusqu'au 21/02/94 inclus.

Ces opérations, qui sont sans incidence sur la masse des dotations budgétaires de la Commune, sont regroupées dans le tableau ci-après :

## Section de fonctionnement - Transferts de crédits réalisés

Montant du transfert	Imputation initiale	Libellés	Imputation nouvelle	Libellés
3 000 934	21 649 20400	<b>BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSE</b> Administration générale - Administration générale - Objecteurs de conscience - Frais remboursables - Ressources Humaines	945 91 649 20400	Sports et Beaux-Arts - Vie associative, vie des quartiers - Objecteurs de conscience - Frais remboursables - Ressources Humaines
1 000 970	799 89114 20200	<b>BUDGET PRINCIPAL - RECETTE</b> Charges et produits non affectés - Autres produits exceptionnels - Indemnités de sinistres causés par des tiers - Finances	942 0 799 20200	Sécurité et Police - Protection civile - Autres produits exceptionnels - Finances

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces transferts de crédits.